



Lettre d'information

N° 12 – Juin 2020

Sommaire

- Editorial
- Reste à charge pour les patients en situation de handicap : application Avenant n°3
- Usage et tarification de la télémédecine
- Ségur de la Santé
- Colloque 2020 – Orléans
- Assemblée générale et élections 2020
- iADH Infos
- Congrès iADH 2022
- Courir pour SOSS
- ASPBD

Rédaction

Éric Magnier
Denise Faulks
Céline Champin

Contact

Secrétaire générale :
Céline Champin
secretariat.soss@gmail.com

Éditorial

Suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, les acteurs du soin et de l'accompagnement ont dû et su s'adapter. Même si cette crise n'est pas encore terminée, nous espérons tous que les plus grosses difficultés sont derrière nous.

Nous sommes nombreux à avoir constaté une augmentation des barrières aux soins pour les personnes fragiles sur ces trois derniers mois.

Cette situation est majorée par la situation de handicap et risque malheureusement de perdurer encore de nombreuses semaines, voire de mois.

Cette inquiétude nous a amené à solliciter le Ministre des Solidarités et de la Santé, et la Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes en situation de handicap, sur la prise en charge à 100% des différentes évolutions de l'avenant N° 3 qui concernent spécifiquement les personnes en situation de handicap.

La période de confinement a été propice aux initiatives de solidarité et d'innovation et c'est dans ce sens que nous avons interpellé les ministres sur notre souhait de voir évoluer la tarification de la télémédecine bucco-dentaire.

Le Conseil d'Administration de SOSS s'est positionné avec sa contribution au « Ségur de la santé ».

En parallèle, le printemps a vu le travail des groupes de préparation du congrès international de l'iADH Paris 2022 continuer à se réunir et avancer, avant le lancement international officiel à l'AG de l'iADH le 3 octobre 2020.

Enfin, à l'automne il sera temps de nous retrouver pour échanger, partager, apprendre et prendre plaisir à se voir, lors du colloque à Orléans les 8 et 9 octobre !

Très sincèrement,

Eric Magnier, Président



Reste à charge pour les patients en situation de handicap : Application de l'avenant n°3 - Convention des chirurgiens-dentistes

Dès le mois de février, quelques jours après la date d'application de l'avenant, SOSS a publié plusieurs documents expliquant simplement les nouveautés appliquées au 8 février et celles qui le seront à partir du 8 août prochain. Il est à préciser que ces documents ont été réalisés par SOSS, puis validés par l'Assurance Maladie et les syndicats signataires de l'avenant.

- [Tout comprendre en vidéo \(53s\)](#)
- [Mode d'emploi](#)
- [Information aux patients](#)
- [Foire aux questions](#)
- [JO Avenant N°3](#)

Vous pouvez consulter l'ensemble de ces documents [ICI](#)

N'hésitez pas à les partager avec les acteurs du soin bucco-dentaire, les professionnels en charges des personnes en situation de handicap (libéral, médico-social ou hospitalier) ainsi qu'avec les personnes concernées.

Encore trop d'acteurs rencontrés ne connaissent pas cette nouvelle tarification et ne l'applique pas !!!

Ces mesures sont des avancées majeures qui permettent au praticien de bénéficier d'une tarification adaptée à la spécificité de prise en charge des personnes concernées.

Cependant, SOSS a constaté que souvent la majoration YYYY183 s'applique au détriment des personnes concernées car elle n'est pas systématiquement prise en charge à 100%, malgré des assurances formelles de la CNAM. Cette situation est inacceptable. C'est pourquoi SOSS a sollicité Mr Véran et Mme Cluzel sur les deux points suivant :

- L'application de la majoration de 100 euros par acte doit être prise en charge à 100%, point sur lequel l'assurance maladie a été formelle. Cependant, sur le terrain, le passage à une prise en charge à 100% est soumis à la règle du seuil. Par exemple, l'acte passe à 100% lorsqu'il est associé à un acte de chirurgie supérieur à 20 € mais la prise en charge est de 70% s'il est associé à un détartrage ou une restauration puisque la règle du seuil ne s'applique pas pour la prophylaxie ni pour les actes conservateurs.
- De la même manière, la nouvelle consultation complexe reste à charge du patient à hauteur de 30%. En odontologie, la population qui relève de cette consultation complexe n'a pas nécessairement une ALD en lien avec la sphère bucco-dentaire, et de plus, n'a qu'un faible accès aux mutuelles à cause de ses faibles revenus.

En effet, Il est impératif que des directives imposent clairement une prise en charge à 100% systématique et que cette information soit relayée aux Caisses Primaires de l'Assurance Maladie et aux développeurs des logiciels métier. Nous restons très vigilants sur ces points critiques.



Usage et tarification de la télémédecine bucco-dentaire

Cette crise bien, que très difficile pour certains d'entre nous et nombre de patients, a pour autant des effets de révélation des capacités d'innovation des acteurs et des usagers/patients.

Comme tout citoyen qui a « découvert » l'usage du numérique pour rompre l'isolement ou continuer à travailler, quand cela était possible, les acteurs qui avaient promu la télémédecine bucco-dentaire depuis plusieurs années ont su partager leurs expériences et développer des solutions innovantes.

A ce titre nous pouvons nous rappeler la thématique du colloque annuel de SOSS à Angers en octobre 2019 sur la e-santé. Celle-ci rassemblé beaucoup de monde et conquis l'auditoire.

C'est dans ce cadre que des acteurs ont utilisé des solutions pour réaliser des « télé-consultation », de la « téléexpertise », de la gestion des urgences ou « régulation », voire de la « télésurveillance ».

Ces pratiques fortement appréciées par les praticiens et par les patients et leurs familles ne doivent pas rester sans lendemain.

C'est dans ce sens que nous avons interpellés, dès le mois d'avril, les syndicats, puis par courrier Mr Véran et Mme Cluzel.

Le Ségur de la Santé – Contributions SOSS

Dans le cadre de cette « après » crise, le Président de la République a souhaité mettre en place un « Ségur de la santé » afin de recueillir les attentes et les propositions des acteurs face aux besoins d'évolution de la santé en France.

Il a semblé évident au Conseil d'Administration que SOSS devait faire part de sa contribution au regard de l'expérience de ses membres dans l'accompagnement à la santé et des soins spécifiques des personnes vulnérables.

Cette contribution est développée par 23 propositions sous 4 piliers :

- Pilier n°1 : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent.
- Pilier n°2 : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins.
- Pilier n°3 : Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes ... et des patients
- Pilier n°4 : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Un enjeu supplémentaire est associé à ces quatre piliers : le numérique en santé.

Vous retrouverez les 23 propositions de SOSS [ICI](#). N'hésitez pas à reprendre ces items dans vos propositions et actions régionales.



Le colloque SOSS à Orléans les 8 et 9 octobre 2020

Le colloque annuel de SOSS « Orléans 2020 » est maintenant largement sur les rails ; Charlotte Gallazzini et son équipe a travaillé dur avant et durant ce printemps particulier ; un très grand merci à eux ! La thématique retenue cette année est la suivante : « Faciliter le parcours de soins de la personne à besoins spécifiques »

Ce sera l'occasion d'aborder, entre autres, des sujets tels que l'accès aux soins, la violence des soins, l'oralité, la déglutition, l'éducation thérapeutique (...) sous forme de plénière, tables rondes et ateliers. Le programme est maintenant disponible en cliquant [ICI](#).

Les sujets sont larges et accessibles à tous, professionnels (chirurgiens-dentistes de tous horizons, professionnels du secteur médico-social, familles, usagers...). Les inscriptions sont ouvertes sous plusieurs formes de modalité. Vous pouvez cliquer sur le lien suivant « inscriptions », en version dématérialisée. Vous pouvez aussi télécharger le bulletin d'inscription et le retourner à l'adresse indiquée sur ce dernier.

Comme chaque année nous serons heureux de vous y retrouver et apprécier les apports des intervenants de qualité, les échanges formels ou informels. Nous sommes tous persuadés, qu'après cette période particulière, nous apprécierons d'autant plus ces retrouvailles (avec toutes les règles de sécurité nécessaires !)

Merci de communiquer et de partager l'invitation à ce colloque à Orléans les 8 et 9 octobre 2020 et visionnez, partagez la [vidéo d'accueil](#) de Charlotte Gallazzini !

Assemblée générale et élections 2020

Cette année, l'assemblée générale qui aura lieu, au cours du colloque, le jeudi 8 octobre à 17h00 à Orléans réunira tous les adhérents, sur le lieu du colloque.

Cette assemblée générale, en plus du rapport moral et financier conventionnels, mais néanmoins important, nous donnera l'occasion de voter pour le renouvellement statutaire de membres du conseil d'administration.

En tant qu'adhérent vous pouvez candidater, vous avez reçu à cet effet une invitation à postuler par le secrétariat.

N'oubliez pas que pour avoir droit de voter et/ou de candidater il vous faut être à jour de votre adhésion soit en tant que personne morale ou de personne physique.

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion, deux solutions ; Adhésion en ligne via le lien Helloasso ou en téléchargeant le bulletin d'adhésion [ICI](#)



News de l'International Association for Disability (iADH)

Nous vous rappelons que, de part de votre adhésion SOSS, vous êtes automatiquement membre de notre association internationale.

Par ailleurs, malheureusement le congrès iADH 2020, qui devait avoir lieu au Mexique en septembre, a dû être annulé. Pour pallier à ce manque, l'iADH organise une **compétition scientifique en ligne**.

N'hésitez pas à soumettre vos résumés – les abstracts des travaux sélectionnés seront présentés en ligne et publiés dans une revue internationale. Et vous aurez la possibilité de rapporter un prix de \$500 ! La date limite pour soumettre votre résumé est le 1er août 2020.

Pour tous les détails, voir www.iadh.org ou www.soss.fr

Par ailleurs, vous êtes tous conviés à l'assemblée générale de l'iADH qui aura lieu en ligne le samedi 3 octobre à partir de 11.00. Pour demander le lien de connexion, il suffit de contacter : membership@iadh.org

Le congrès international de l'iADH - Paris - 2022

Les groupes de travail continuent de se réunir régulièrement – nous remercions vivement tous ceux qui se sont investis pour cet événement !

Le lancement officiel international aura lieu à l'AG de l'iADH qui se tiendra en ligne le samedi 3 octobre 2020, suite à l'annulation du congrès 2020 au Mexique. Vous y êtes tous conviés !

A cette occasion, les premières grandes lignes et les premiers grands noms du programme seront annoncés. Le site web dédié sera également mis en ligne.

N'hésitez pas à faire signe si vous avez envie de participer à cette grande aventure en envoyant un mot au tresorier@iadh.org



Courir pour SOSS – La Dental Run Care

Grande nouveauté, un partenariat réunissant SOSS et la société Pierre Fabre a été enclenché afin d'améliorer la diffusion de nos messages. Notamment, SOSS s'associe à Pierre Fabre dans le cadre de la Dental Run Care (<https://www.dentalruncafe.fr/>).

Cette course a lieu à Paris pendant le congrès de l'Association Dentaire Française en Novembre, et jusqu'à présent, les bénéfices de la course étaient reversés à Handident Hauts de France.

Mais c'est un partenariat plus large que nous souhaitons créer aujourd'hui, et les bénéfices seront reversés à notre SOSS.

En effet, autour de cette course, nous aurons plusieurs actions qui sont encore en cours de développement, permettant de relayer les informations sur les actions de SOSS et des acteurs régionaux, former des praticiens, informer sur l'avenant N°3 et son application, et souligner des retours d'expériences.

Pour que cette course soit une réelle réussite, nous souhaitons également nous engager en créant une équipe sous l'égide de SOSS.

N'hésitez pas de vous rapprocher de Céline (secretariat.soss@gmail.com) pour les modalités pratiques.

Journée des Handiconsult' 2020

En raison de l'épidémie de la COVID 19, la 3^{ème} journée nationale Handiconsult, organisée par la SOFCODH, prévue le 13 novembre 2020 est reportée.

Elle aura lieu le 20 mai 2021 au Ministère des Solidarités et de la Santé, à Paris, 14 avenue Duquesne.

<https://www.sofcodh.fr/congres/>



ASPBD

SOSS a également renforcé ces liens avec l'ASPBD (les Acteurs de la Santé Publique Bucco-Dentaire).

L'ASPBD nous invite à soutenir une pétition :

« Un engagement fort pour la santé orale des personnes et contre les inégalités sociales » en cliquant sur [ce lien](#).

Ils nous invitent également à les rejoindre pour la 20ème Journée de Santé Publique Dentaire qui aura lieu le jeudi 5 novembre 2020 en présentiel à Créteil et à distance par webinar.

Cette journée aura comme thème "Pourquoi aujourd'hui plus que jamais la santé publique doit nourrir nos politiques de santé ? Leçons à tirer de la pandémie COVID-19 dans le domaine de la santé orale "

Retenez la date !

Nous avons besoin de tous. Pour nous rejoindre au sein de SOSS:

Vous avez de la motivation, des idées, un savoir-faire, une compétence, des contacts, de l'expérience...

Rejoignez-nous !

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion, les bulletins sont téléchargeables sur le site soss.fr ou vous pouvez adhérer directement en ligne [ici](#).

Les tarifs sont : 45€ pour un particulier et 120€ pour une personne morale.

N'hésitez pas à nous contacter : secretariat.soss@gmail.com